



## Stations de Ski : Législation objets

Par **dj\_jean\_jean**, le **05/03/2014** à **09:43**

bonjour à vous,

Je suis conducteur de télécabine dans une station française et on trouve très régulièrement (tout les jours) des objets de grande valeur parfois comme par exemple : portefeuille complet avec carte d'identité, plusieurs carte bancaire, passeport, carte vitale, etc ...

Et il y a quelque temps un portable avait été trouvé, un clients vient nous réclamer un téléphone et reconnait son téléphone. Un moment une seconde personne vient réclamer ce même téléphone et il s'est avéré qu'il était le vrai propriétaire du téléphone, le premier nous avait donc escroqué.

Le propriétaire a donc porté plainte contre moi pour vol car "j'ai été la dernière personne connu à l'avoir eu en main", sauf que le téléphone moi je ne l'ai pas et ne l'ai pas volé mais comment le prouver, car j'étais seul au travail avec des milliers de personnes autour de moi en vacance et le gars qui a prit le téléphone caché sous son masque de ski et son casque ...

Le propriétaire peut-il déjà réellement porter plainte contre moi pour vol ? Car je ne l'ai jamais volé le téléphone, je l'ai rendu à une personne me semblant être de bonne fois.

Ensuite comment puis-je me protéger dans l'avenir pour ne pas qu'une tel mésaventure se reproduise ?

Merci à vous d'avance déjà.